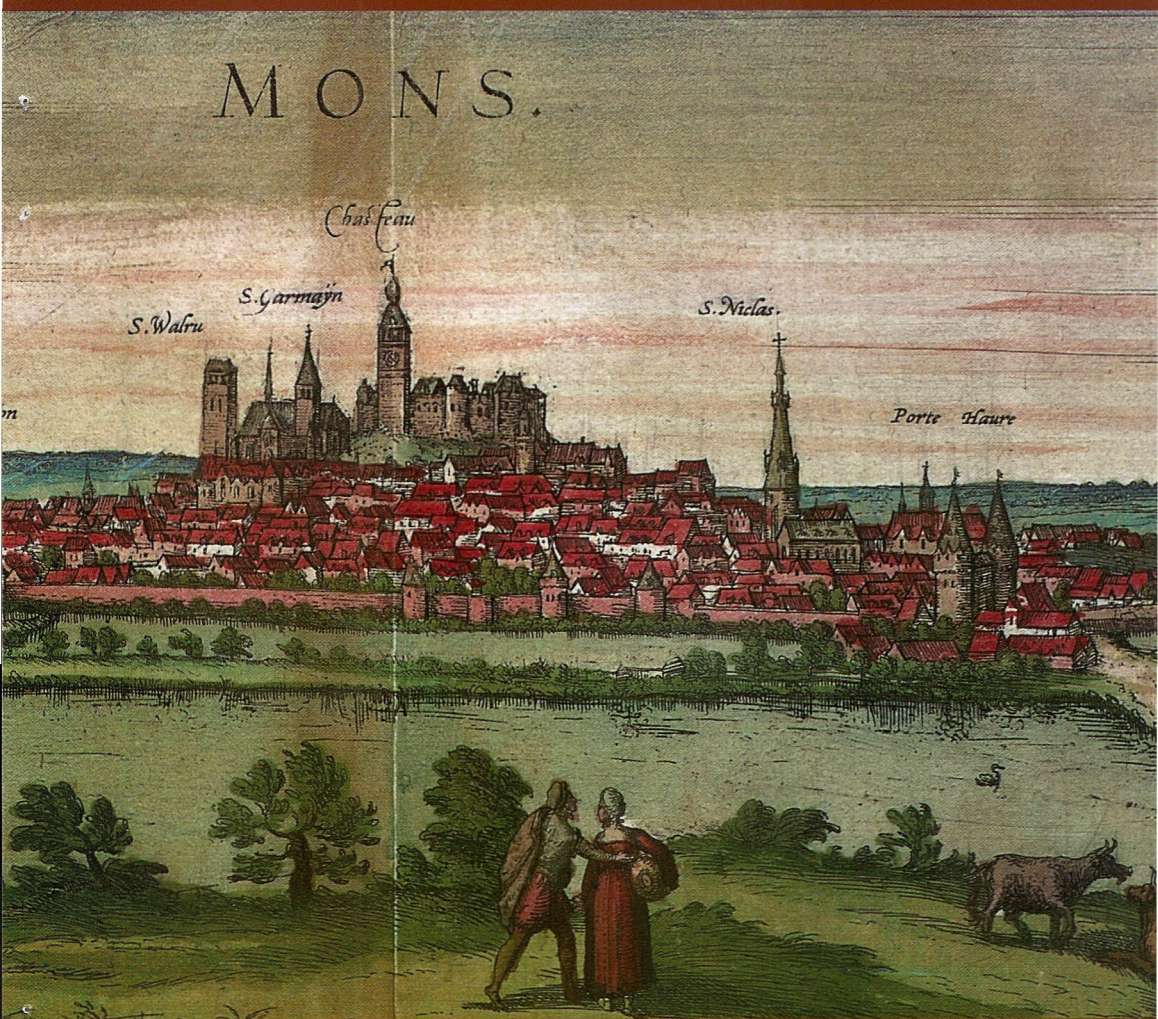


ANNALES

DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
DE MONS



tome 81
2011

L'architecture du couvent des annonciades célestes de Mons (1628- XIX^e siècle)

1. L'ordre des annonciades célestes, dites célestines¹

Veuve d'Angelo Strata et mère de six enfants, Victoria Fornari (1562-1617), dame de la petite noblesse génoise, trouva un réconfort auprès de la

1 Archives de l'État à Liège (A.É.L.), fonds des célestines, n°2, *Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin*, [XVII^e siècle]. – F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631, livre II, chap. I et IX. – P. HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un & l'autre sexe [...]*, vol. 4, Paris, 1714, p. 297-309. – A.É.L., fonds des célestines, n°64, *Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciades célestes de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège*, [Liège], 1738-1794. – Bibliothèque Royale (B.R.), Bruxelles, mss n° 19612, [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, *Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège*, Liège, [1746-1747], f. 472 sv. – P. FOURNIER, *Annonciades célestes*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, Paris, 1924, col. 410. – T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Liège, 1926, t. 2, p. 299. – I. BARGALLO, *Annunziata turchina o celesti*, dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, Roma, 1974, vol. 1, col. 668-670. – Ph. BRAGARD, *Un joyau caché : le couvent des célestines*, dans *Confluent*, Namur, 1985, n° 128, p. 31. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ou célestines*, Bruxelles, 2000, p. 10-12 (*Monasticon, introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, vol. 28). – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons. Présentation d'un patrimoine disparu*, à paraître dans *Revue des Archéologues, Historiens d'art et Musicologues de l'UCL*, t. 4, Louvain-la-Neuve, 2006.

Vierge. Une fois ses enfants placés en religion, elle décida de fonder l'ordre des annonciades célestes grâce au soutien des jésuites et surtout de son confesseur, le père Bernardino Zanoni. Celui-ci rédigea leurs constitutions en se basant sur la règle de saint Augustin ; elles furent approuvées le 15 mars 1604 par le pape Clément VIII.

Outre sa dévotion pour la Vierge et pour le Verbe Incarné, l'ordre se caractérise par le vœu d'une clôture sévère auquel s'ajoutent les trois vœux religieux – pauvreté (individuelle), chasteté, obéissance. Chaque communauté peut compter jusqu'à trente-trois religieuses et sept converses. Les annonciades célestes sont aussi surnommées célestines ou filles bleues en raison du scapulaire et du manteau d'un bleu « céleste » qu'elles portent sur une robe blanche².

Depuis l'Italie, l'ordre gagna rapidement la France puis nos régions où sept couvents furent érigés durant le XVII^e siècle : à Tournai (1624), dans le quartier de l'Île à Liège (1627), à Mons (1628), à Namur (1631), à Huy (1637), à Tongres (1640) dont la communauté déménagea au faubourg d'Avroy à Liège après l'incendie de son cloître (1677).

2. Localisation du couvent montois

La ville de Mons était comprise au XVII^e siècle dans le comté de Hainaut et dans le diocèse de Cambrai³.

Composée de sœurs issues de Pontarlier et de Tournai, la communauté s'installa temporairement en 1628 dans la demeure de la fondatrice avant de prendre ses quartiers rue du Hautbois⁴, dans une maison appelée *la longue allée*, paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré. En 1631, elles déménagèrent rue de Nimy, en face de l'hôpital Saint-Jacques, dans l'actuel quar-

2 Par leur vêtement, les annonciades célestes se distinguent de l'ordre français des annonciades dites rouges. Chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. VIII, 1863-1864, p. 402.

3 M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n.1), 2000, p. 55-56. C'est seulement en 1802 que la ville fut incorporée dans le diocèse de Tournai.

4 A cette époque, la rue du Hautbois démarrait de la rue d'Havré et s'étendait jusqu'à la Croix-Place, *c'est-à-dire qu'elle comprenait les rues actuelles du Hautbois, de la Halle, des Chartriers, et la rue actuelle d'Houdeng s'appelait aussi rue du Hautbois*. Ch. ROUSSELLE, *Les agrandissements successifs de Mons*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. II, 1873, p. 115.

tier du Parc⁵. En 1786, le couvent se situait sur le terrain de la paroisse de Sainte-Élisabeth⁶.

3. Histoire du couvent et de ses bâtiments

3.1. La fondation

Le couvent des annonciades célestes fut fondé dans la ville de Mons sous l'impulsion de Catherine de Carondelet, dite de Potelle⁷, chanoinesse de Sainte-Waudru. Celle-ci désirait voir plus souvent ses nièces, religieuses au couvent des annonciades célestes de Tournai, et donc entama

5 G. J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle, contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine en 650 jusqu'à présent 1725*, Mons, 1725, p. 267. – F. VINCHANT, *Annales de la province et du comté du Hainaut*, Mons, 1852, t. 5, p. 398-399 et 414. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 55-56.

6 M. BRUWIER, W. DE KEYZER, Ch. PIÉRARD, B. VAN MOL, *Images d'une ville. Mons de 1200 à 1815*, Bruxelles, s.d., p. 20. En 1786, la ville était divisée en cinq paroisses : Saint-Germain, Saint-Nicolas-en-Havré, Saint-Nicolas-en-Bertaimont, Sainte-Waudru et Sainte-Élisabeth.

7 La famille de Potelle était très influente. Depuis la fin du XV^e siècle et jusqu'au début du XIX^e siècle au moins, la famille française Carondelet posséda le château de Potelle (orthographié aussi Pottelle ou Potelles) près du Quesnoy. Les Carondelet occupèrent de hautes fonctions en Franche-Comté et dans les Flandres au long des siècles qui suivirent. Dans la première moitié du XVII^e siècle, un Carondelet assumait la charge de haut doyen de l'Église de Cambrai. Notons que la famille fournit, outre des charges dans la magistrature ou dans l'armée, de nombreuses chanoinesses, dont notre Catherine de Carondelet à Mons. Son frère, seigneur de Potelle, était conseiller de la noble et souveraine Cour de Mons. Ses deux filles ont pris le voile chez les annonciades célestes de Tournai. Voir : *Carondelet (Jean)*, dans *Biographie Nationale, publiée par l'Académie Royale des sciences, des lettres et des Beaux-arts*, t. 3, Bruxelles, 1872, col. 348-351. – P. A. DU CHASTEL DE LA HOWADERIE-NEUVIREUIL, *Notes étymologiques, héraldiques, généalogiques, historiques et critiques sur des noms de famille et de lieux de l'ancien Tournais, du Hainaut, de la Flandre et de la Pèvele*, Tournai, 1881, p. 20-21. – G. CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables de la fin du XIX^e siècle*, t. 4, rééd., Paris, 1983, p. 298-302. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons*, dans *Collection de précis historiques : mélanges scientifiques et littéraires*, Bruxelles, 1877, t. 26, p. 577, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20, *Annales du monastère de Mons*, [Mons], [1656-1781].

des démarches auprès des autorités de la ville, de l'archevêque de Cambrai François Van der Burch (1615-1644) et d'une suivante de l'infante Isabelle, Mademoiselle de Montmorency⁸.

Mais le jeune couvent de Tournai ne disposait pas d'un nombre suffisant de religieuses pour pouvoir en envoyer à Mons. On fit donc appel à la communauté de Pontarlier, celle-là même qui fonda le couvent tournaisien en 1624. Quatre sœurs françaises, les deux nièces de la chanoinesse et deux novices de Tournai constituèrent la communauté de Mons⁹. Rassemblées au couvent de Tournai le 14 juillet 1628, elles partirent ensemble le 31 juillet¹⁰. Le mois suivant, après les quelques péripéties du voyage, elles passèrent trois semaines dans la demeure de la chanoinesse *en attendant un lieu qui leur fut plus propre*¹¹.

Si l'infante Isabelle et l'archevêque acceptèrent *sans résistance* la fondation d'un couvent de célestines, gagner l'autorisation du Magistrat du Conseil était une autre affaire¹². Sous condition *de ne prendre rien à francq de la rue du Haultbois*, il fut d'abord permis aux sœurs de s'installer dans la maison du *Cul-du-Sac*¹³. Après l'avis du chapitre de Sainte-Waudru (en mai

8 G. J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ...* (voir n. 5), p. 267. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 578-579, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 55. A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 3-4. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (Voir n. 1).

9 G. J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ...* (voir n. 5), p. 267-268. – R. VINCHANT, *Annales de la province ...* (voir n. 5), p. 398. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 55. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1). Le nombre et l'origine des sœurs qui formèrent la communauté de Mons varient selon les auteurs. Selon G. J. DE BOUSSU et M. LIBERT, elles étaient huit ; selon R. VINCHANT, elles étaient quatre ; selon M. DAININ, elles étaient dix.

10 A.É.M., fonds des obituaires, n°20. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 581 et M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

11 G. J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ...* (voir n. 5), p. 268. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 583 et 585. – Voir aussi les *Annales* de la communauté (A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 6.) : la chanoinesse mit à disposition des religieuses un des quartiers du logis et sa chapelle où elles entendirent la messe.

12 A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 3-4.

13 L'établissement du couvent fut accepté par le magistrat et le conseil de la ville, mais à condition *qu'elles ne démoliroient en rues aucuns édifices pour s'accomoder*

1628), les religieuses reçurent *l'héritage d'une maison qu'on dit communément la longue allée, portant présentement pour enseigne l'Aigle d'or, gisant a francq de rue du Hautbois, avec les jardins de derrière, (au Cul-du-sac)¹⁴. La chanoinesse de Potelle obtint aussi du chapitre que les célestines puissent faire oratoire et prendre cloche en leur maison en cette ville¹⁵.*

3.2. Rue du Hautbois, 1628-1631

La maison dite *la longue allée* existait bien avant que les annonciades célestes ne viennent l'habiter. Le plan de Deventer ne distingue pas cette maison de ses voisines (fig.1, cercle continu). La reconstitution des élévations par H. Léonard¹⁶ montre que *la longue allée* était connue déjà au milieu du XVI^e siècle, rue du Hautbois. Bâtie à proximité du carrefour de la rue du Hautbois et de la rue d'Havré, *la longue allée* est située à front de rue – position mentionnée par les archives¹⁷ – la façade goutterotte alignée le long de la voie. Un jardin s'étend derrière la maison, clôturé par d'autres bâtiments et des rangées d'arbres. C'est ce jardin qui est cité dans les sources comme étant le *Cul-du-Sac*, à moins qu'il ne s'agisse du jardin plus éloigné de la rue du Hautbois, représenté dans le coin inférieur gauche du dessin.

Installées temporairement dans la maison de mademoiselle Catherine de Potelle, les sœurs s'attelèrent à l'aménagement de leur futur espace de vie, rue du Hautbois. La chronique du couvent est précise à ce sujet :

Les religieuses allèrent [...] *visiter ceste maison afin qu'elles ordonnassent la fason de l'acomoder en forme de cloistre. Elles ordonnent la plasce de la*

d'église et cloistre.

14 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 579, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

15 *Ibidem.*

16 H. LÉONARD, *La ville de Mons en 1550. Essai de reconstitution, en vue perspective, et texte à l'appui*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons (ACAM)*, t. 63, Mons, 1954-1957, p. 137-138 et 144 sv., carton VI. Pour reconstituer la ville au XVI^e siècle, H. Léonard se base d'une part sur le plan de Jacques de Deventer (réalisé entre 1542 et 1577) et sur des sources d'archives, d'autre part. Hormis les élévations peu documentées, la localisation des principaux bâtiments est tout à fait plausible et digne de confiance.

17 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 579, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

*chapelle et des grilles du tour, et autres, cependant, elles tachoient d'observer la Règle sur tout leurs exercices spirituels dans le logis de mademoiselle pottelle se servant de la chapelle domestique pour leur oratoire et y entendre tous les jours la messe, comodité qui leur est fort propre, n'ayant necessitez de sortir de la maison*¹⁸.

Le premier objectif des sœurs fut donc de constituer un cloître. Ensuite, elles veillèrent à disposer d'une chapelle et d'un *tour* (ou parloir) pour assurer l'échange incontournable entre le couvent et le monde extérieur. D'autres locaux complétèrent l'ensemble.

Le jour de l'Assomption de Notre-Dame, le 20 août, les sœurs se fixèrent enfin en la rue du Hautbois, dans *la longue allée*¹⁹. Une fois bien installées, elles procédèrent aux premières élections pour désigner la prieure, la sous-prieure, la maîtresse des novices et les sœurs discrètes²⁰.

Une anecdote rapportée en 1628 dans les chroniques du monastère signale la présence d'une muraille autour du monastère et d'une étable contenant des poules²¹.

Le nombre de sœurs augmenta au cours des trois années suivantes. Si bien qu'en 1631, la supérieure se mit déjà à la recherche d'une nouvelle maison plus spacieuse²².

18 A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 7-8. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 583. – Selon M. LIBERT, les célestines achetèrent leur maison.

19 G. J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ...* (voir n. 5), p. 267-268. – R. VINCHANT, *Annales de la province ...* (voir n. 5), p. 398. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 585, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n° 20. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 55. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1). La longue allée fut acquise par les Pères Carmes réformés peu après le départ des annonciades célestes. En 1665, cette maison fut l'objet d'une reconnaissance de grâce accordée par le chapitre de Sainte-Waudru, pour l'érection d'un oratoire des Carmes. Ces pères carmes annexeront sept jardins à leur propriété en 1670. A sa place se situaient, en 1954-1957, la maison Marcoux et la maison du Ministre d'Etat Victor Maistriau, bourgmestre honoraire de Mons. H. LÉONARD, *La ville de Mons en 1550 ...* (voir n. 16), p. 166, d'après Ch. ROUSSELLE, *Les agrandissements successifs de Mons ...* (voir n. 4), p. 108.

20 A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 11. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 56.

21 A.É.M., fonds des obituaires, n° 20, p. 13.

22 *Idem*, p. 14. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).



Fig. 1. – Plan géométrique de Mons par Jacques De Deventer, détail de la moitié nord, [v. 1542-1577], cliché de l'auteur. [Mons, dans Ch. RUELENS (sous la dir.), *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du géographe Jacques De Deventer, exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II, 2^e livraison*, Bruxelles, s. d. (1895)].

3.3. Rue de Nimy, 1631-1783

Le 23 novembre 1631, les vingt sœurs de la communauté emménagèrent dans une nouvelle demeure, sise rue de Nimy, en face de l'hôpital et de l'église Saint-Jacques²³. Le plan de Jacques de Deventer et la reconstitution

23 F. VINCHANT, *Annales de la province ...* (voir n. 5), p. 414. Selon les annales (A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 14.), Saint-Jacques était nommée *les Quatre seaux*. – Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 587, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20. – H. LÉONARD, *La ville de Mons en 1550 ...* (voir n. 16), p. 169. L'hôpital Saint-Jacques existait donc déjà au milieu du XVI^e siècle. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 56. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

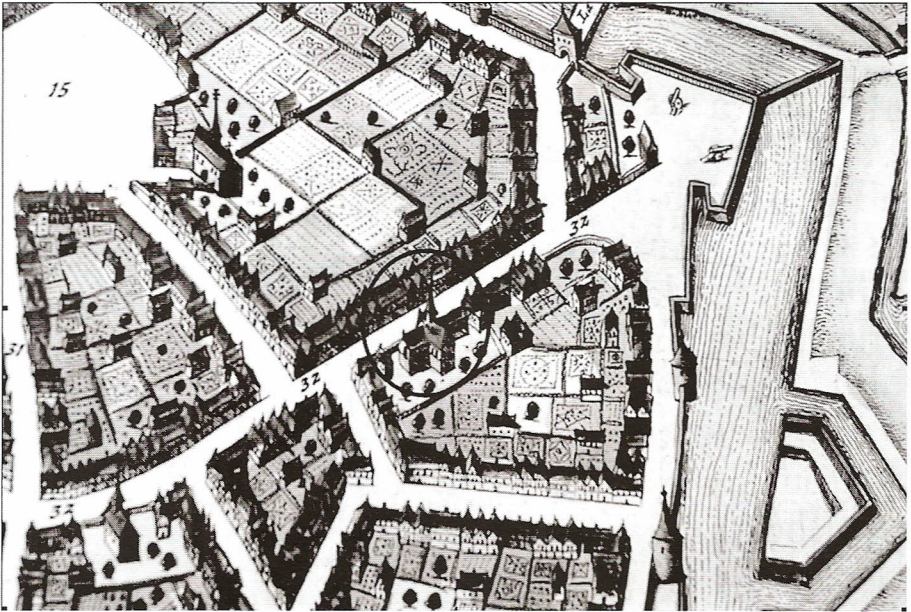


Fig. 2. – Plan de la ville de Mons publié dans l’ouvrage de Jan Blaeu, détail de la rue de Nimy, 1649, cliché de l’auteur. Au numéro 32, la rue Marcotte/de Nimy. L’hôpital Saint-Jacques et les maisons en face sont entourés en noir. (Jan BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae, ad praesentis temporis faciem expressum*, Amsterdam, 1649, non paginé).

de H. Léonard²⁴ permettent de localiser assez précisément l’hôpital dans la rue de Nimy et d’en déduire l’emplacement du nouveau couvent des religieuses montoises.

3.1.1. L’hôpital Saint-Jacques

Sur le plan de Deventer (fig. 1, cercle discontinu), les maisons de la rue de Nimy sont agglutinées les unes aux autres, mais de vastes espaces non bâtis s’étendent au centre des îlots et le long des remparts. La surface *intra muros* de Mons est donc loin d’être entièrement bâtie, particulièrement aux abords des remparts. Les bâtiments principaux sont agrandis et

24 H. LÉONARD, *La ville de Mons en 1550 ...* (voir n. 16), p. 144 sv., carton n° VIII.

leurs toitures sont coloriées en bleu pour mieux les faire ressortir. L'hôpital est placé à front de rue.

H. Léonard a réalisé un dessin de l'élévation des maisons rue de Nimy et de l'hôpital Saint-Jacques²⁵. Si les détails des élévations sont souvent le produit de l'imagination de l'auteur, le plan en U de l'ensemble hospitalier est très probable. La chapelle occupe l'aile sud, les deux autres étant sans doute réservées au dispensaire proprement dit.

Le plan de Jan Blaeu présente l'hôpital Saint-Jacques au milieu du XVII^e siècle (fig. 2, cercle noir). L'édifice adopte un plan en croix latine. Un clocher s'élève sur la croisée du transept et un jardin clos fait le tour du bâtiment. Le plan et le clocher laisseraient davantage penser à une église plutôt qu'à un hôpital.

3.3.2. Les maisons acquises par les célestines

Le plan de Deventer n'est pas assez précis pour donner des indications sur ces maisons (fig. 1, cercle discontinu). Le bord ouest de la rue de Nimy est occupé de maisons indistinctes.

En face de l'hôpital, de l'autre côté de la rue, deux maisons sont dessinées sur la reconstitution de H. Léonard²⁶. Elles comportent deux niveaux et un étage de combles. A la différence du plan de Deventer, les maisons ne sont plus toutes mitoyennes dans la rue de Nimy. Un emplacement vide sépare au sud les maisons susdites des habitations suivantes. Il faut cependant rester prudent par rapport à ce genre de document.

Sur le plan de Blaeu (fig. 2), les habitations ont retrouvé leur uniformité désarmante. La maison directement en face de l'hôpital étale une longue façade à deux niveaux. Il s'agit peut-être de la demeure de célestines. Cependant rien ne permet de déceler la moindre présence d'une communauté religieuse dans cette demeure, pas plus que dans les habitations voisines.

Les célestines ne se contentèrent pas de cette seule acquisition. Elles achetèrent en outre deux autres petites maisons pour les joindre à la première. *Elles y retournèrent [...] pour ordonner la façon de l'acomoder en*

25 Nous renvoyons le lecteur aux reconstitutions de H. Léonard parues dans les *ACAM*, t. 63, p. 144 sv. Voir n. 16.

26 Nous renvoyons le lecteur aux reconstitutions de H. Léonard. Voir n. 16.

monastère : ordonnant la chapelle²⁷ en hault dans une chambre, avec un large escalier pour y monter les séculiers et la grille, et le tour en bas. On fit aussy par dessus le choeur des religieuses un petit clocher, pour y transporter leur cloche que mademoiselle Pottelle leur avoit donné, qui fut baptisée en leur chapelle l'an 1628, lui donnant le nom de caterinne [car c'est le prénom de la fondatrice], le tout bien acomodez sans beaucoup de despents²⁸. La prieure pressa les travaux de la clôture, prévoyant un lopin de terre pour inhumer les sœurs défuntés, qui fut béni par l'archevêque de Cambrai²⁹.

Peu de temps après leur installation, le Magistrat de la ville tenta de les expulser, ainsi qu'il l'avait fait avec les ursulines et les pères carmes, ordres nouvellement établis. Fortes des lettres de l'infante Isabelle et de l'archevêque, les célestines tinrent bon et le Magistrat abandonna ses poursuites³⁰.

En 1637, les religieuses préparèrent la fondation d'un couvent à Bruxelles qui échoua prématurément, à la suite de la ferme opposition de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen (1621-1655)³¹.

Avec la permission de l'archevêque de Cambrai, *la prieure fit bâtir une partie du cloître avec les infirmeries qui sont placées vis à vis de l'entrée du monastère* en 1639³².

27 Cette chapelle est décrite comme suit : *fort incommode pour sa petitesse, n'ayant que vingt pieds de longueur, douze de large et huit de hault, fort obscure a moins que l'on y ouvrasse les fenestres [...].* Archives générales du Royaume (A.G.R.), fonds du conseil privé espagnol, n°1226. — M. DAININ, *Le couvent des célestines à Mons*, UCL, travail de licence inédit, 2002-2003, p. 16, d'après A.G.R., Fonds du Conseil Privé espagnol, n°1126, *Requête d'amortissement de deux maisons dont les sœurs veulent faire une église*.

28 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 14. — Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 588. *Les sœurs prient en arrentement perpétuel : 1° une maison sise rue de Nimy, ayant porté ci-devant l'enseigne des Quatre sceaux, tenant par derrière au jardin du Rossignol ; 2° une maison, même rue, appartenant à Gilles Cantineau et tenant à la première* (A.É.M., registre aux embrefs de la ville de Mons, année 1632, f°s 64 et 201v°). — M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

29 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 15.

30 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 589, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

31 M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 56. — M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1)

32 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 18. — Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 589.

Dès 1640, les deux sœurs Carondelet de Potelle participèrent avec d'autres religieuses de Tournai à l'établissement de l'ordre dans la ville de Tongres³³.

En mai 1653, Jean de la Cauchie, auditeur militaire au service du roi d'Espagne Philippe IV, résidant à Mons, fit don aux annonciades célestes d'une maison et d'un jardin qui furent inclus dans leur couvent³⁴.

Afin d'échapper aux impôts des magistrats de la ville, les sœurs firent construire une brasserie dans l'enceinte de leur couvent en mars 1658³⁵. En outre, un corps de logis *contenant la place du travail et deux autres, et le dessous fort bien ordonné par des personnes bien entendues* vint rapidement compléter l'ensemble. Le bâtiment fut achevé dans l'année et béni par l'archevêque de Cambrai³⁶.

Entrepreneuses, les sœurs relancèrent des travaux en 1661 et 1662. Malgré quelques soucis financiers, un *quartier* (c'est-à-dire une aile) du cloître fut érigé, contenant entre autre une nouvelle cuisine – l'ancienne tombait en ruine – un réfectoire, une cave. En outre, elles ajoutèrent dans leur cimetière une petite chapelle dédiée aux âmes du purgatoire ainsi qu'une seconde chapelle au bout du jardin³⁷.

Cinq ans plus tard, les soeurs acquirent deux habitations et un jardin contigus à leur propriété pour y bâtir leur chapelle. La première pierre

33 M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 56. - M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1)

34 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 653, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

35 La brasserie fut bâtie *derrière le cloître tirant vers le quartier de l'église pour nous exempter par ce moyen s'il estoit possible des ruses continuel que nous faisoient les magistrat de ceste ville nous voulant faire payer des tailles, et maltode [...]*. A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 21. Fait signifiant, les soeurs de Tournai ont érigé une brasserie en 1640 pour la même raison ! Voir aussi M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 56. et M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

36 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 21-22. - M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

37 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 22-23. - M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

fut posée en 1668 et l'église consacrée trois ans plus tard³⁸. La permission d'élever un clocher fut accordée en 1669³⁹.

L'année 1678 marqua un premier bouleversement dans la vie tranquille des sœurs de la rue de Nimy. La guerre de Hollande fit rage sur les frontières méridionales des anciens Pays-Bas. Mons fut assiégée par les Français durant dix mois au cours desquels les célestines perdirent toutes leurs vaches et *souffrirent plusieurs espouvantes*⁴⁰. Deux sœurs de la communauté de Tongres dispersées à la suite de l'incendie de la ville et de leur cloître, arrivèrent à Mons en 1679⁴¹. Le couvent de Huy ne sera guère mieux épargné par la guerre. Il brûle partiellement en 1689, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Deux sœurs hutoises furent aussi envoyées à Mons⁴².

Au cours de l'année 1690, la muraille du jardin vint à s'effondrer. Temporairement, *on cloua des planches de bois avec des épines dessus*⁴³. Le mur fut rebâti trois mois plus tard, en acheminant les matériaux via les jardins voisins que les sœurs avaient acquis un an auparavant⁴⁴. Ces travaux furent l'occasion de procéder à quelques réparations supplémentaires : les maçons réparèrent le vieux noviciat, érigèrent un poulailler et d'autres

- 38 Ch. ROUSSELLE, *Les agrandissements successifs* ... (voir n. 4), p. 105. Un projet du plan de l'église avant sa réalisation est conservé aux A.G.R., Fonds du conseil privé espagnol, n°1226. Ce projet est joint à des lettres d'amortissements envoyées par le roi d'Espagne, Charles II, et le chapitre de Sainte-Waudru. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes* ... (voir n. 1), p. 56. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons* ... (voir n. 1).
- 39 Ch. ROUSSELLE, *Les agrandissements successifs* ... (voir n. 4), p. 105.
- 40 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons* ... (voir n. 7), p. 656-657, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.
- 41 Eprouvé par le siège de la ville, le couvent montois ne put accueillir qu'une seule religieuse. L'autre sœur partit pour le couvent de Lille, dans le diocèse de Tournai.
- 42 M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes* ... (voir n. 1), p. 56. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons* ... (voir n. 1).
- 43 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 34.
- 44 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons* ... (voir n. 7), p. 657, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20. *Un jardin appartenant à Nicolas-François de Braine, situé au coin de la place Saint-Jean, près des casernes du Rossignol, et contenant II verges et demie. Le 28 novembre 1689, Louis Duffosset, greffier de Beaumont, céda en arrentement à nos religieuses un jardin situé au lieu dit le Rossignol, et tenant au précédent.* Des lettres d'amortissement furent accordées par le chapitre au cours des mois suivants.

annexes pour les bêtes de la ménagerie⁴⁵. Les fondations d'une nouvelle brasserie furent lancées, mais les travaux furent suspendus par la guerre⁴⁶.

En 1691, les Français assiégèrent une nouvelle fois la ville⁴⁷. Les sœurs se réfugièrent dans leur *cloître d'en bas* par précaution, mais le couvent ne subit aucun dommage. Cependant, les nécessités de la guerre perturbèrent l'isolement des célestines. En effet, la communauté accueillit les sœurs grises dans leur cloître durant le bombardement et durent recevoir des soldats blessés dans leur *infirmerie d'en bas*, sous la pression des autorités⁴⁸. En 1693, les commissaires des vivres du Roi se rendirent au couvent et *firent tous leurs efforts pour remplir nos greniers des farinnes comme ils avoient fait dans tous les autres couvents*. A la demande des mêmes commissaires, elles furent contraintes de *leur offrir toutes les plasces du dehors du monastère qui sont les parloires et une salle d'entrée qui n'estant pas bien grandes*, [les commissaires] *ne s'en voulurent pas contenter*. Les farines furent alors entreposées dans l'église, au grand dam des célestines⁴⁹.

En 1699, le chapitre de Sainte-Waudru donna son aval aux annonciades célestes pour la construction d'un clocher, *avec croix et coq, et d'y pouvoir pendre leur cloche*⁵⁰.

Les sœurs acquirent en 1723 un nouveau jardin de dix-sept verges pour agrandir celui qu'elles possédaient déjà⁵¹. En 1733, elles firent poser un nouveau plancher au chœur et au chapitre, en utilisant au maximum les vieilles planches qu'elles avaient⁵².

45 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 34.

46 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 657, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

47 Les sœurs reçurent un amortissement en 1691. Ch. ROUSSELLE, *Les agrandissements successifs ...* (voir n. 4), p. 105.

48 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 35 et 37. — M. LIBERT, , *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 57. — M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

49 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 37. — C. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 659. — M. LIBERT, , *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 57.

50 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 654-655, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

51 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 660, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

52 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 44.



Fig. 3. – Mons, détail du Plan de la ville de 1680 à 1746, dressé par l'architecte A. Jacques, ingénieur civil, 1861, cliché de l'auteur. Le couvent des célestines est repris au n°133. (A.É.M., fonds Cartes et Plans, n° 1077.)

Un plan de la ville de Mons entre 1691 et 1746 indique le couvent sous le numéro 23⁵³. L'ensemble conventuel adoptait alors un plan en quadrilatère presque complet. L'église du couvent est représentée dans une teinte plus claire et est placée perpendiculairement à la rue de Nimy. Elle occupe l'aile sud du cloître. Le couvent s'étend largement dans l'îlot d'habitations, environné d'espaces verts. Un second plan représentant la ville à la même période, mais réalisé en 1861 cette fois-ci, reprend le couvent sous le numéro 133 (fig. 3)⁵⁴. La chapelle et une aile fermant le couvent à l'ouest sont tracées, mais pas les autres.

Après cinquante ans de paix, les conflits armés reprirent de plus belle. En 1746, les célestines se préparèrent au pire. *Nous fîmes mettre le saint sacrement au cloître d'embas a la petite place du four que nous ornâmes en chapelle pour y faire tous les jours la messe avec permission. Nous fîmes pla-*

53 Publié dans W. DE KEYZER (sous la direction de), *Images d'une ville. Mons de 1200 à 1815*, Bruxelles, s.d., ill. 50, p. 57.

54 A.É.M., Fonds Cartes et Plans, n° 1077.

cer les lits des religieuses tout le long du même cloître, celui de notre confesseur a l'oratoire [...] le cloître d'en haut étant garni de farine et de terre de la hauteur de six pieds de même la place commune, étant au-dessus de la boulangerie ou nous mîmes quelques malades. Toutes les entrées du cloître d'embas étaient accommodée pour contrecarrer les bombes. Hélas, toutes ces précautions ne servirent pas à grand-chose. Minés, les ouvrages défensifs de la porte de Nimy explosèrent, créant de grandes secousses dans le quartier⁵⁵. Le couvent des célestines n'échappa pas au bombardement : [...] nous eumes une bombe sur la place commune, trois au réfectoire, trois sur le dortoir, une sur la brasserie, sur l'église, plusieurs à la grande cour, sur la burie, à la basse cour, au petit bâtiment du jardin : des boulets sans nombre l'un des quels a percé cinq murailles de front ; le jardin et le préau fut labouré de bombes ; les buses de plomb qui servent a fournir les eaux de part et d'autre brisées, et toutes les vitres de même. [...] Nous fumes bien consternées dès que nous vimes les désastres : le réfectoire abimé, sommiers, chassiss, portes brisés ; la place commune a peu près de mesme ; la voute du cloître était toute fendue et ouverte qu'on voyoit le ciel ; le dortoir nous faisoit frémir, la charpente des greniers, les toits, murailles fendues, les planchers et toutes les chambres inhabitables, excepté cinq cellules où nous pumes loger ... Les dommages s'élevaient à 7000 francs⁵⁶. Seule une chapelle dans le jardin demeura intacte⁵⁷.

En 1758, les célestines firent repaver de pierre un côté de leur cloître, depuis l'infirmerie jusqu'à la chapelle Saint-Joseph⁵⁸.

Dernier coup du sort, le couvent fut, comme tant d'autres, obligé de cesser son activité, suite à l'édit de suppression des couvents, promulgué en 1782 par Joseph II (1780-1790). Les sœurs quittèrent le couvent le mois suivant pour ne plus revenir. Leur bibliothèque et leurs meubles furent vendus en mai 1784⁵⁹.

55 M. LECLERCQZ, *Mémoires sur l'histoire de Mons, capitale du Hainaut (1739-1772)*, Bruxelles, 1870, p. 40.

56 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 45-46. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

57 A.É.M., fonds des obituaires, n°20, p. 46.

58 *Idem*, p. 49.

59 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 603, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 57. – L'édit de l'empereur fut proclamé en date du 17 mars 1783 selon Ch. DE BETTIGNIES et Ch. ROUSSELLE, *Les rues de Mons. Promenades et recherches historiques*, préface et mise à jour de Christiane Piérard, Mons, 1983,

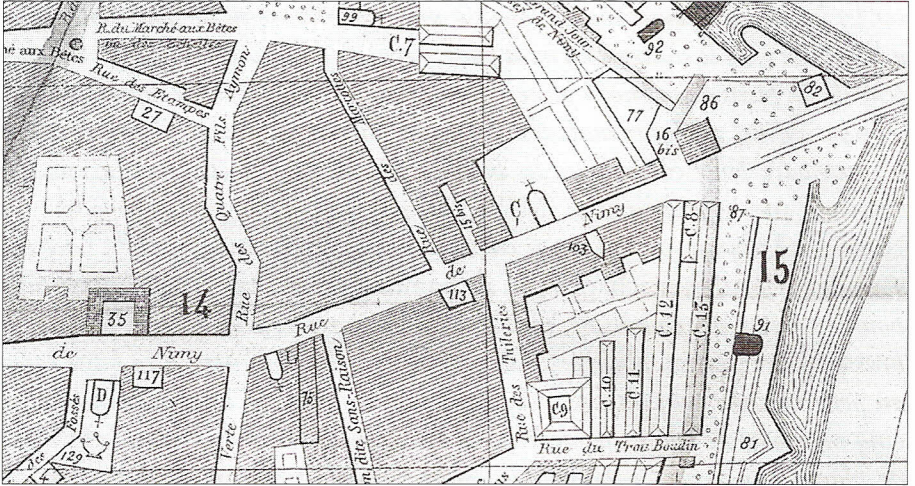


Fig. 4. – Plan de la circonscription des paroisses de Mons, dressé par Desaubleaux, édité et amélioré par E. Hoyois, 1870. Sur le plan, la lettre C renvoie au terrain du couvent des célestines. (M. LECLERCQZ, *Mémoires sur l'histoire de Mons, capitale du Hainaut (1739-1772)*, Bruxelles, 1870.)

3.4. Survie des bâtiments et procédures de la vente

En 1785, monsieur Fleur, administrateur de la Caisse de Religion, constatait l'occupation d'une partie du couvent par des soldats malades. Ces hommes mobilisaient tout le rez-de-chaussée et un corridor à l'étage. Le reste de la maison était barré et fermé aux soldats⁶⁰.

Sur le plan des paroisses de Mons, daté de 1786 et dressé par Desaubleaux à la demande du Magistrat, seule la chapelle est représentée sous les lettres AA⁶¹; ce qui confirme que depuis 1746, elle n'a pas changé d'orientation. Le même plan a été complété et corrigé lors de son édition

p. 121. – M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

60 A.G.R., Fonds de la caisse de religion, n°47.

61 Original conservé aux A.É.M., fonds des Cartes et Plans, n° 1486 ; publié dans W. DE KEYZER (sous la direction de), *Images d'une ville ...* (voir n. 53), ill. 13, p. 20.

par E. Hoyois en 1870 (fig. 4)⁶². Mais il ne donne pas plus d'informations : le couvent des annonciades célestes est réduit à une chapelle à front de rue.

Dès septembre 1786, le couvent supprimé fit l'objet d'une étude en vue de sa vente. La parcelle mesurait 136 pieds⁶³ de large pour 363 pieds de profondeur, soit 40 mètres sur 106,5, ou environ 4250 m². L'architecte J. La Rivière, le maître charpentier juré F. J. Mahieu et le maître maçon juré P. J. De Liège furent désignés pour expertiser l'ensemble. Ils estimèrent les bâtiments et matériaux à 15.792 florins de Brabant⁶⁴.

Mais le couvent des célestines n'était pas une parcelle très attrayante. Le Président du comité de la Caisse de Religion s'en plaignit largement. [...] *outré que le tout se trouve sur une surface irrégulière dans une ville de Mons où les terrains et batimens n'ont que très peu de valeur, on ne prévoit qu'on puisse tirer quelque partie de ce couvent qu'en le divisant par des marchés qui en mettant les acquisitions à une portée commune. Mais cela même ne sauroit se pratiquer qu'en donnant à tous ces marchés un accès et des communications, et on ne peut le faire qu'en abandonnant le terrain nécessaire pour former une rue qui se prolonge le long d'un côté de toute l'étendue du terrain jusqu'à l'extrémité.* Il fallut donc percer une rue et pour ce faire, démolir des bâtiments du couvent : l'église et chœur (A), les deux sacristies (K. I.), les vestibules (G. H.), l'escalier (12), les passages (H. L.) et les buchers (28 à 30). Seule la muraille maîtresse contre laquelle les bûchers étaient adossés sera épargnée (fig. 5 et 6)⁶⁵.

La démolition de ces bâtiments fut évaluée à 1760 florins, aux frais de la Caisse de Religion. L'architecte J. La Rivière proposa de vendre les matériaux à un entrepreneur aux conditions convenues, la Caisse de Religion pourrait récupérer jusqu'à 1300 florins de Brabant⁶⁶.

62 M. LECLERCQZ, *Mémoires sur l'histoire de Mons ...* (voir n. 55), plan joint à l'ouvrage.

63 C'est le pied de Hainaut qui était en usage à Mons. Un pied de Hainaut = 293.4 mm. Tiré de H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes contenant des tables des monnaies de tous les pays*, Bruxelles, 1840, p. 413.

64 A.G.R., Fonds de la Caisse de Religion, n° 300.

65 *Ibidem.*

66 *Ibidem.*

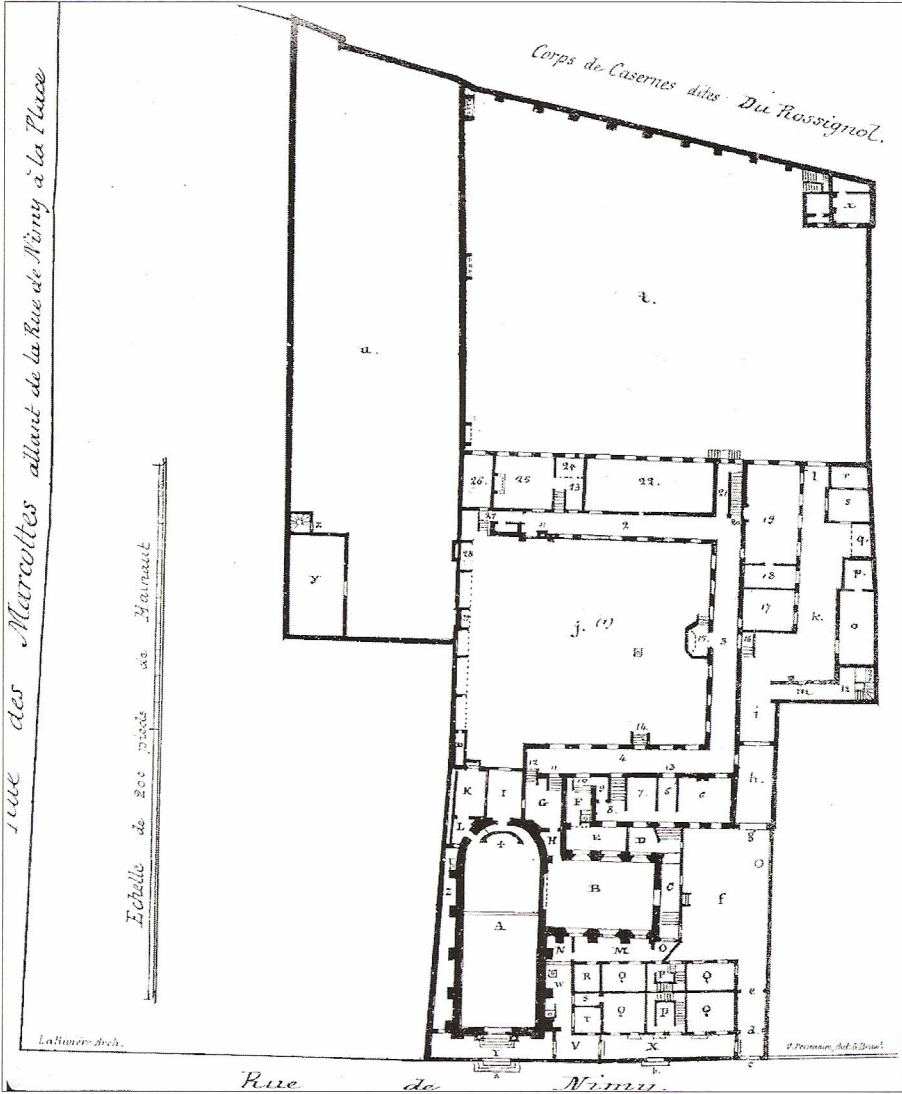


Fig. 5. – Plan géométrique du rez-de-chaussée de la Maison et dépendance du couvent de Célestines size en la ville de Mons rue de Nimy, levé et dressé par l'architecte soussigné La Rivière, 1787. (Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons*, dans *Collection de précis historiques : mélanges scientifiques et littéraires*, Bruxelles, 1877, t. 26, p. 653-666 + plan.)

Légende de la figure 5 :

A. Eglise – B. Chœur des religieuses – C. Corridor – D. Chambre – E. F. Cours – G. H. Vestibules – I. K. Sacristies – L. Vestibule – M. Cour – N. Chambres – O. Passage – P. Escalier – Q. Parloirs – R. S. T. V. Chambres – W. X. Y. Z. Cours.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. m. Portes et cours – m. o. p. q. r. s. Dépendances des cours – t. u. Jardins – x. y. z. Brasserie et buanderie

1. Préau – 2. 3.4.5. Cloîtres – 6.7.8. Infirmerie – 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. Escaliers et passages – 17. 18. 19. Chapitre et ouvroir – 20. 21. Passages - 22. Réfectoire – 23. 24. 25. 26. Cuisines et dépendances.

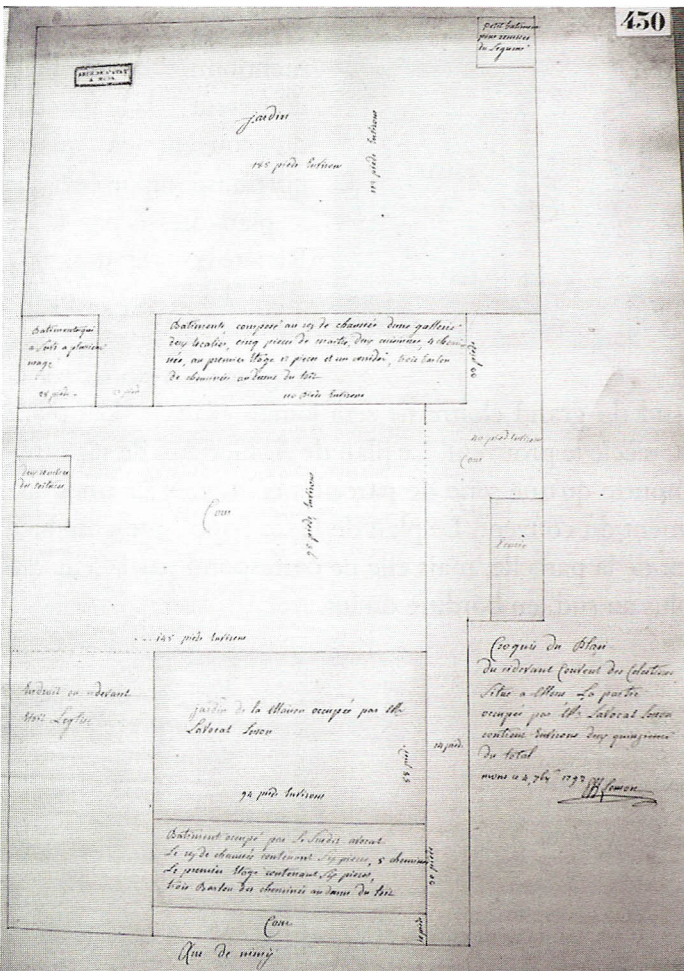


Fig. 6. – Mons, couvent des Célestines, plan simplifié d'une partie du couvent, 1792, cliché de l'auteur. (A.É.M., fonds Cartes et Plans, n° 430).

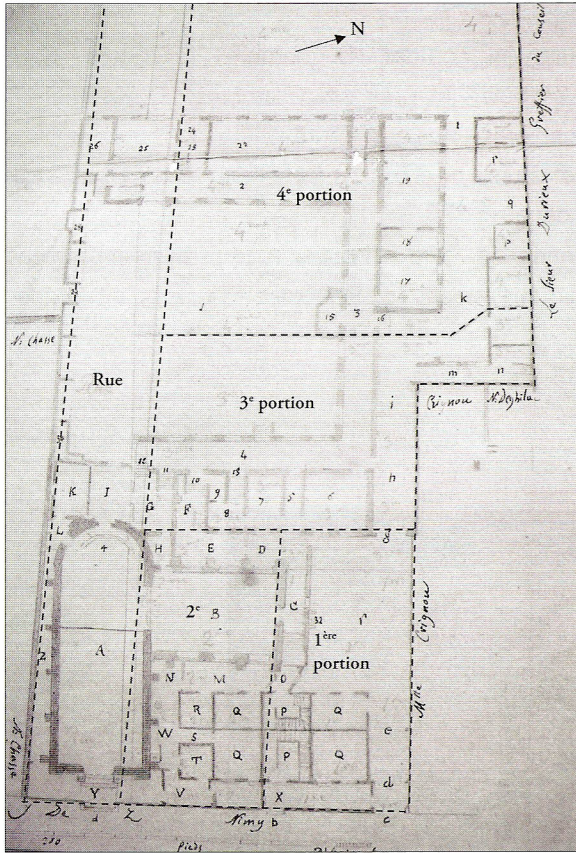


Fig. 7.- Mons, copie du plan du couvent des Célestines, original réalisé par l'architecte La Rivière, 1787, cliché de l'auteur. (AÉM, fonds Cartes et Plans, n° 1251, copie du plan original conservé aux A.G.R.).

Sous l'œil vigilant de l'administrateur Fleur, les trois hommes mentionnés plus haut divisèrent la parcelle du couvent en quatre portions, reportées sur le plan dressé par J. La Rivière en 1787 (fig. 7)⁶⁷.

La rue projetée à l'emplacement de l'église, des sacristies et de toute la partie sud du grand cloître ne sera jamais réalisée. Les plans parcellaires du XIX^e siècle le prouvent. Le plan de A. Goffaux de 1828 (fig. 8, cercle noir) ne montre qu'une série de parcelles contiguës les unes aux autres, à l'emplacement du couvent. Le plan de P. C. Popp⁶⁸ présente bien une ruelle au milieu de la parcelle, mais elle ne correspond pas à celle qui devait être tracée plus au sud, en bordure du lot.

67 *Ibidem.*

68 Publié dans M-T. ISAAC (sous la direction de), *Images de Mons en Hainaut du XVI^e au XIX^e siècle*, Bruxelles, 2006, p. 52-53.

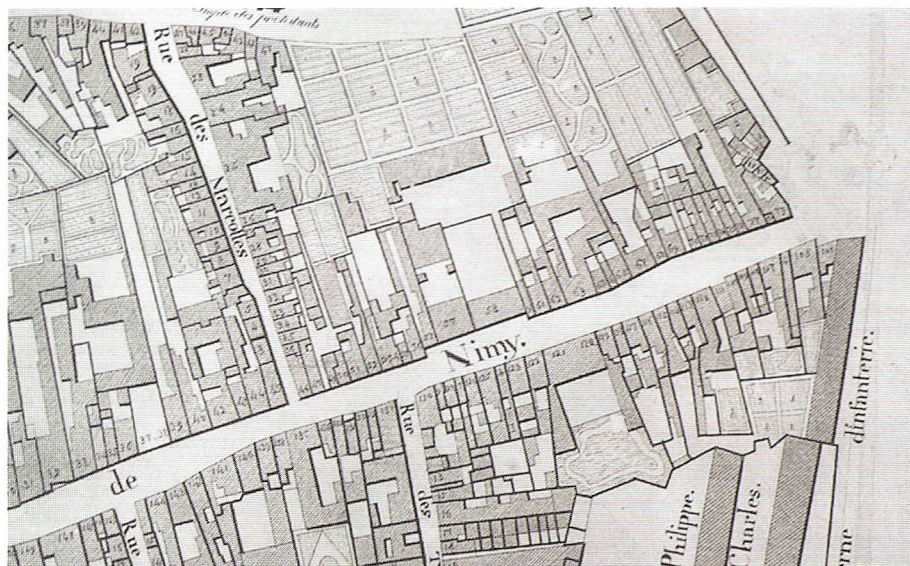


Fig. 8. – Mons, plan parcellaire de la ville, dressé par A. Goffaux, géomètre et gravé par A.J. Jamot, Bruxelles, 1828, cliché de l'auteur. (AÉM, Cartes et Plans, n° 1487.)

Les bâtiments furent publiquement vendus en 1787⁶⁹ et acquis par un ancien bailli de l'abbaye d'Hasnon⁷⁰, nommé Liernoult (ou Lernould⁷¹), qui démolit la chapelle pour construire une demeure bourgeoise⁷².

En 1792, l'avocat Fonson possédait une partie de la propriété des célestines (fig. 6). La disposition et la forme des bâtiments présentés sur ce plan correspondent assez bien à l'organisation primitive du couvent.

Aux restes du couvent furent rapidement substituées d'autres maisons, portant les numéros 91, 93, 95 et 97 de la rue de Nimy sur le plan

69 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 663, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20. Un plan du couvent fut dressé par l'architecte Larivière avant la vente du couvent. – M. LIBERT, *L'ordre des annonciades célestes ...* (voir n. 1), p. 57.

70 Un refuge de cette abbaye était situé rue de Nimy. Ch. DE BETTIGNIES et Ch. ROUSSELLE, *Les rues de Mons ...* (voir n. 59), p. 122.

71 Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 7), p. 663, d'après A.É.M., fonds des obituaires, n°20.

72 Ch. DE BETTIGNIES et Ch. ROUSSELLE, *Les rues de Mons ...* (voir n. 59), p. 121. Légende ou vérité, Liernoult fut assassiné dans son lit *peu après avoir bâti la maison bourgeoise sur l'emplacement de la chapelle démolie.*



Fig. 9. – Mons, rue de Nimy, emplacement du couvent des Célestines, cliché de l'auteur, 2006.

parcellaire de 1828 (fig. 8)⁷³. La chapelle occupait les numéros 91 et 93, tandis que le n° 95 correspond au parloir. Une muraille clôturait le couvent à front de rue en joignant les maisons n° 89 à 99⁷⁴. Cette muraille détruite, les façades de l'église et du couvent apparaissent évidemment en retrait par rapport à l'alignement de la rue.

Le plan de P. C. Popp présente le parcellaire quelques années plus tard⁷⁵. Trois parcelles remplacent les bâtiments des célestines. Une petite rue a été aménagée pour accéder aux parcelles derrière les bâtiments à front

73 A.É.M., fonds Cartes et Plans, n° 1487. Publié dans M.-T. ISAAC (sous la direction de), *Images de Mons en Hainaut ...* (voir n. 68), p. 130-131.

74 Ch. DE BETTIGNIES et Ch. ROUSSELLE, *Les rues de Mons ...* (voir n. 59), p. 121.

75 Publié dans M.-T. ISAAC (sous la direction de), *Images de Mons en Hainaut ...* (voir n. 68), p. 52-53. Original conservé à la Bibliothèque Royale, fonds Cartes et Plans.

de rue. Cette ruelle existe encore aujourd'hui (fig. 9 et 10), scindant en deux parts l'ancienne parcelle du couvent. La moitié sud comporte deux façades indépendantes (fig. 11) qu'on retrouve sur le parcellaire de Popp. L'alignement des façades au nord a été modifié. Le parcellaire du XIX^e siècle n'a pas été aussi bien respecté de ce côté-là.

En 1864, le couvent des annonciades célestes fut remplacé par le *Château des Fleurs*, lieu du divertissement et de la danse⁷⁶. Plus tard, le couvent des célestines, ancien local de la Société de l'Harmonie, devint le *Paradis des Roses*⁷⁷.

A l'heure actuelle, il ne reste plus aucune trace du couvent des célestines de Mons⁷⁸. Seule la forme de la parcelle a subsisté, non sans modification. Les façades sont toujours en retrait par rapport à l'alignement général de la rue.

4. L'architecture du couvent

Grâce aux trois plans du couvent miraculeusement conservés, l'analyse de la disposition des pièces, les unes par rapport aux autres, peut apporter beaucoup d'informations concrètes. Associés aux archives écrites, les plans permettent une datation précise des différents bâtiments.

76 Ch. DE BETTIGNIES et Ch. ROUSSELLE, *Les rues de Mons ...* (voir n. 59), p. 122. Les auteurs s'amuse à rapporter que *jadis on y priait, maintenant on y danse. Tout est au mieux. La polka vaut bien la contemplation. Ah ! si les Annonciades Célestes pouvaient revenir au monde, avec leurs robes blanches et leur scapulaire bleu, quel serait leur étonnement ! Que ne peut-on dire comme dans Robert-le-diable : Nonnes qui reposez dans ces sombres caveaux, réveillez-vous ! On sait qu'au siècle passé les célestines étaient enterrées dans les caves de leur couvent.*

77 M. LECLERCQZ, *Mémoires sur l'histoire de Mons ...* (voir n. 55), p. 40.

78 Voir aussi. M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).



Fig. 10. – Mons, rue de Nimy, emplacement du couvent des Célestines et ruelle adjacente, cliché de l'auteur, 2006.

4.1. Descriptions des plans conservés

4.1.1. Projet de l'église et annexes, 1668⁷⁹

Le plan le plus ancien est un projet de l'église, daté car il joint une requête d'amortissement de deux maisons, introduite en 1668. Les plans ultérieurs confirment que cette église a été réalisée conformément au projet initial. En 1667, afin de bâtir une église, les célestines achetèrent les deux maisons jouxtant leur propriété : celle de Monsieur Estienne, large de 30 ½ pieds (soit 9 m environ) et celle de Jenne Louys ; large de 22 pieds (soit 6,5 m). Avec le jardin de Jenne Louys, le terrain fait 115 pieds de profondeur (soit 33,7 m). La surface achetée par les célestines se chiffrait à près de 520 m².

79 A.G.R., fonds du Conseil privé espagnol, n° 1126, publié et décrit dans M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).



Fig. 11. – Mons, rue de Nimy, ancien emplacement de la chapelle et d'une partie des parloirs, cliché de l'auteur, 2006.

Un perron de cinq marches permet d'accéder, depuis la rue, à l'entrée principale située en façade. Orientée à l'ouest, l'église est de plan mononef, partagée en longueur par une cloison séparant la chapelle du chœur proprement dit. La chapelle est divisée par trois travées de fenêtres, tandis que le chœur comporte une travée droite et une abside à trois pans percés de trois baies. C'est dans cette abside que se trouve l'autel. L'église est renforcée de contreforts à chaque travée, renforcement qui trahit la présence d'une voûte en pierre pour couvrir la nef.

Trois édifices annexes jouxtent l'église de part et d'autre du chœur, juste avant l'abside. Au sud, la sacristie contient un autel secondaire, on y accède par une porte percée dans le mur. Deux baies éclairent ce petit espace adossé au mur de clôture. Au nord, le chœur des religieuses a le même plan que l'église, mais en plus réduit. Deux travées droites succèdent à une abside à trois pans. Le chevet est connecté au chœur de l'église par une baie cloisonnée. Les religieuses communiaient dans une troisième petite pièce prévue à cet effet, adossée au premier pan de l'abside de l'église.

A partir du local de communion, les sœurs pouvaient regagner leur cloître par l'ouest, sans être vues de qui que ce soit. La chambre des malades est reliée au parloir oriental par une galerie couverte traversant la cour. Les grilles coupent la salle en deux, séparant les visiteurs des religieuses. La cour donne également accès à la maison du chapelain, séparé des parloirs par un couloir menant à la porte de sortie.

La volonté de clôture et d'isolement total est déjà manifeste dans ce premier plan. Les pièces sont divisées en deux catégories : d'une part, les lieux accessibles aux seules religieuses et donc éloignés de tous les regards et d'autre part, les lieux publics. Plus on s'éloigne de la rue et plus l'accès devient rigoureusement limité. Et inversement, les bâtiments publics sont disposés le long de la rue.

4.1.2. Plan du couvent dressé par J. La Rivière, 1787 (fig. 5 et 7)⁸⁰

L'ensemble conventuel couvre à peu près deux tiers de la surface parcellaire, le reste étant occupé par deux jardins à l'arrière des constructions. Les bâtiments sont compris plus ou moins dans un quadrilatère, articulés autour de deux noyaux principaux.

Le noyau oriental est centré sur l'église, divisée en deux zones. Le chevet se termine par une abside circulaire sur laquelle se greffent deux sacristies (I - K) et vestibules (G - H - L). Accoté à l'église, le chœur des religieuses, est entouré sur ses trois autres faces d'une cour E, d'une chambre (D), d'un corridor (C), d'un passage couvert (O), d'une seconde cour (M) et d'un local pour conserver le vin et l'huile des religieuses (N). Enfin, ce noyau oriental se complète d'une dernière aile rectangulaire, disposée en longueur par rapport à la rue et entourée des cours (F-M-W-X) que nous appelons aile des parloirs. Des latrines sont installées dans la cour (W). L'agencement des pièces intérieures suit un plan en grille, composé de huit rectangles pratiquement identiques, quatre donnent en façade, les quatre autres donnent sur la cour arrière. Se succèdent de gauche à droite

80 Tiré de Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons*, dans *Collection de précis historiques : mélanges scientifiques et littéraires*, Bruxelles, 1877, t. 26, p. 577-591, 653-666 + plan. L'original du plan du couvent de Mons est conservé aux A.G.R., fonds Cartes et Plans, n° 1907. Il est accessible sur microfilm. Une copie du plan est conservés aux A.É.M., fonds Cartes et Plans, n° 1251. Ces deux derniers plans sont décrits et publiés dans M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

trois chambres (R-S-T), un parloir (Q), deux cages d'escalier (P) (au-dessus desquelles se trouve une tour) et un second parloir (Q). Le noyau oriental est séparé de la rue par un mur de clôture percé de trois accès (a-b-c).

De là, on accède au noyau occidental, soit par la cour (F) au nord qui le connecte au chœur des religieuses et à l'aile des parloirs, soit par le vestibule (G). Ce second noyau est axé sur le grand cloître (J.) qui distribue l'accès à l'aile des infirmeries (5-6-7) à l'est, à l'aile du chapitre et de l'ouvrier (17-18-19) au nord – que nous nommons aile capitulaire – et à l'aile des réfectoires et cuisines (22-23-24-25-26) à l'ouest – que nous appelons aile domestique. Le mur de clôture ferme le quadrilatère. Le cloître est bordé d'un couloir⁸¹ abondamment percé auquel on accède par deux perons (14-15). L'aile des infirmeries comporte une série de chambres en enfilade. Elle est attachée par le corridor du cloître à l'aile du chapitre. Celle-ci est composée du chapitre (17), de l'ouvrier (19) et d'une pièce plus petite (18) où les sœurs déposent leurs ouvrages. Ces trois pièces sont larges de deux travées de fenêtres et occupent toute la largeur de l'aile. À l'est, l'aile des dépendances borde le mur de clôture nord. Elle contient les latrines (m), une écurie (p), un trou au fumier (p), un bûcher (q), un poulailler (r) et les volailles dans la pièce (s). L'aile domestique regroupe des pièces placées en enfilade : le réfectoire (22), un garde-manger (24), une cuisine (25) et une *relaverie* (26) connectés par un passage (23). L'escalier de la cave descend à partir de ce passage.

Les jardins (t et u) s'étendent à l'ouest de la propriété. Au nord-ouest du jardin (t) se trouve un petit édifice (x) servant à laver [le linge ?]. Il est dénommé *quartier de la folle*⁸². L'autre jardin (u) jouxte la parcelle. La brasserie (y) se trouve dans son angle sud-est.

Certaines pièces sont surmontées d'un, voire deux étages. Sans posséder de plans de ces deux autres niveaux, les renvois du rez-de-chaussée donnent des informations très intéressantes. Les ailes des parloirs (P et Q) et des infirmeries (5-6-7 et h), les annexes de l'église (K-I-G), le cloître (4-3-2), l'aile capitulaire (17-18-19), l'aile domestique (22) et la brasserie (y)

81 Vu la largeur des trumeaux, nous penchons davantage pour un corridor qu'une galerie ouverte qui serait soutenue alors par des piliers ou des colonnes. Le percement des travées serait dans ce cas plus important. Cependant, les renvois du plan qualifient le cloître de *péristyle* et de *préau*.

82 Cette appellation pose question.

possèdent minimum un étage. Seuls l'église, le chœur des religieuses et l'aile des dépendances n'ont qu'un niveau.

- Les parloirs (Q) sont respectivement surmontés d'autres parloirs identiques. On y accède par les escaliers (P) sur lesquels repose une *tour* (-clocher ?)⁸³.
- Au-dessus des sacristies (K-I), au premier étage, on trouve une lingerie précédée d'une salle de dégagement à l'aplomb du vestibule (G) ainsi que d'une tribune d'où les malades entendent la messe⁸⁴. Le second étage est divisé par les chambres des novices vis-à-vis de la salle du noviciat, séparées par un corridor.
- Les infirmeries (5-6) sont dominées par un seul étage qui comprend la bibliothèque et la chambre de la *mère ancienne* (la prieure ?), l'infirmerie (7) est surmontée de l'infirmerie supérieure. Au-dessus du passage (h), deux étages comprennent la grande infirmerie au premier et la pharmacie au second.
- Le dortoir se situe au-dessus du couloir du cloître (4-5-6) et occupe l'étage des ailes capitulaire et domestique. Au-dessus de l'aile capitulaire, du côté de la cour (k), huit cellules font face à neuf cellules, du côté du préau ; ces deux rangées de cellules sont séparées par un couloir. Au-dessus de l'aile domestique, huit cellules donnent sur le préau, tandis que sept donnent sur le jardin (t), séparées elles aussi par un couloir.
- La brasserie (y) est aussi pourvue d'un second niveau auquel on accède via une tourelle d'escalier (z).

Selon la légende du plan, tout le *bâtiment en rouge* renferme des caves dans ses sous-sols. Mais nous n'avons malheureusement pas eu accès au plan original en couleur. Des caves se trouvent cependant sous l'aile domestique (pour la conservation de la nourriture), sous l'infirmerie (8) et sous le chœur des religieuses (B) où la cave sert de cimetière.

83 Remarquons comment tout est prévu pour éviter le moindre contact entre les religieuses et les visiteurs : même les escaliers sont dédoublés.

84 L'église est donc suffisamment élevée pour qu'une ouverture au premier étage donne sur l'intérieur du chœur.

4.1.3. Plan d'une partie du couvent, 1792 (fig. 6)⁸⁵

Les célestines avaient quitté leur couvent depuis presque une décennie lorsque ce plan fut dressé. Il précise les longueurs et largeurs des parcelles appartenant à l'avocat Fonson et la réaffectation des bâtiments subsistants.

A l'emplacement de l'église, rien n'a été reconstruit. Précédée en bord de rue d'une cour de 10 pieds de large (soit environ 3 m), l'ancienne aile des parloirs (large de 9 m environ pour 27,5 m de long) est occupée en 1792 par l'avocat Fonson⁸⁶. *Le rez-de-chaussée contient six pièces, cinq cheminées ; le premier étage contenant six pièces, trois barlons des cheminées au-dessus du toit.* A l'arrière de ce bâtiment, un jardin occupe l'emplacement du chœur des religieuses et des différentes cours qui l'entouraient.

Le cloître a été remplacé par une grande cour reliée à la rue par une petite voie percée le long de l'ancienne aile des parloirs. Deux remises pour des voitures et une écurie se trouvent respectivement aux extrémités sud et nord de la grande cour (large de 42,5 m pour 28 m de long environ, c'est-à-dire près de 1100 m²). L'aile capitulaire a disparu, mais l'aile domestique a subsisté, reconvertie en deux bâtiments distincts. Le premier *a servi à plusieurs usages* et le second est composé au rez-de-chaussée d'une galerie, d'un escalier, de cinq pièces de maître, deux cuisines, quatre cheminées. Douze pièces et un corridor se répartissent le premier étage tandis que trois cheminées percent le toit.

Un dernier jardin occupe tout le fond de la parcelle. Dans le coin nord-est se trouve un *petit bâtiment pour remise du légume.*

85 A.É.M., fonds Cartes et Plans, n° 430, publié et décrit dans M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

86 Est-ce un bâtiment tout neuf ou l'avocat vit-il dans les murs de l'ancien couvent des célestines ?

4.2. Comparaison des plans et évolution des bâtiments rue de Nimy⁸⁷

L'église et ses annexes

La chapelle se situait dans un premier temps à l'étage de la maison acquise en 1631. Un large escalier y menait les séculiers et un petit clocher était érigé au-dessus du chœur des religieuses. Incommode par sa taille et son obscurité, la chapelle ne suffit bientôt plus pour accueillir toute la communauté. Deux maisons voisines du couvent furent achetées en 1667 pour bâtir une église. En 1668, les religieuses réclamèrent le paiement de rentes et un projet de l'église fut créé⁸⁸. La première pierre fut posée la même année et l'église consacrée en 1671.

Entre 1668 et 1786, quelques différences apparaissent. L'abside du chœur n'adopte plus un plan à trois pans coupés (peut-être est-ce resté un projet), mais curviligne. Le chœur proprement dit, qui était long d'une travée droite en 1668, est long de deux travées droites en 1786 (y a-t-il eu un agrandissement du chœur ?). En 1668, l'abside du chœur était greffée de trois pièces (une sacristie, un local de communion et le chœur des religieuses). Un bon siècle plus tard, seul le chœur des religieuses est demeuré à son emplacement initial, mais son plan polygonal a été changé en un plan rectangulaire. Deux sacristies ont vu le jour et un vestibule a remplacé le local de la communion. L'élévation d'un clocher est autorisée en 1699 par le chapitre de Sainte-Waudru. Ce clocher est visible sur une vue panoramique de la ville de Mons à la fin du XVII^e siècle – voire même du début du XVIII^e siècle⁸⁹. L'église et le chœur des religieuses furent les premiers bâtiments à être démolis. En 1792, ils étaient effacés du plan.

87 Nous avons choisi de ne pas mentionner à nouveau toutes les sources consultées car nous ne faisons ici qu'une synthèse de ce qui a été expliqué précédemment dans l'historique du couvent. Le lecteur trouvera tous les détails des sources utilisées en se référant au chapitre III consacré à l'historique du couvent de Mons.

88 A.G.R., fonds du Conseil privé espagnol, n° 1126, publié et décrit dans M. DAININ, *Le couvent des annonciades célestes de Mons ...* (voir n. 1).

89 Vue publiée dans Ch. PIÉRARD, *Mons et sa région en gravures*, Liège, 1982, p. 26-27. Gravure originale conservée à la bibliothèque de l'Université de Mons, fonds anciens.

L'aile des parloirs

Entre 1668 et 1786, cette aile s'est agrandie d'une travée vers l'église, permettant ainsi le logement d'une servante et la création d'un local de confession. Deux cages d'escalier symétriques ont été insérées entre les deux parloirs, impliquant donc qu'un étage a été créé dans l'intervalle. Des latrines ont été aménagées entre l'aile des parloirs et l'église. En 1792, l'avocat Lonson occupait ce bâtiment ou du moins son emplacement. Il semblerait que cette aile ait été l'une des dernières à disparaître, mais avant 1828.

L'aile des infirmeries

Construite une première fois en 1639 *vis-à-vis de l'entrée du monastère*, les infirmeries sont présentes sur le projet de l'église de 1668. Deux pièces se partagent tout le bâtiment. En 1786, pas moins de six pièces, réparties sur trois niveaux, sont consacrées au soin des malades. Cette aile n'existait plus en 1792, remplacée par un grand jardin.

Le cloître

En 1658, un jardin et une maison furent donnés par Jean de la Cauchie. Il s'agit sans doute du terrain qui servit plus tard à fonder les ailes occidentales du cloître. Celui-ci fut en effet rapidement complété par la construction de l'aile domestique (cuisine, réfectoire, ...) en 1661 et 1662. En 1746, la voûte du cloître fut largement démolie par les bombes. Le cloître disparut rapidement, lors de la démolition de l'église et du chœur des religieuses, entre 1786 et 1792.

La brasserie

Calée dans un coin du jardin, elle fut érigée en mai 1658. Elle n'apparaît pas sur le projet de 1668, mais en 1786, elle s'étageait sur deux niveaux, connectés par une tourelle d'escalier. De nouvelles fondations sont lancées en 1691, mais suspendues par la guerre. La brasserie sera touchée par les bombes de 1746. La brasserie fut incluse dans la huitième portion du plan de J. La Rivière et vendue en 1786.

L'aile des dépendances

Si les religieuses possédaient déjà des vaches en 1678, elles aménagèrent de nouveaux espaces pour leurs animaux en 1690. En 1786, l'aile des dépendances est très développée (écurie, trou d'évacuation du fumier, poulailler et volailles), légèrement à l'écart du reste de l'ensemble conventuel. En 1792, seule l'écurie existait encore.

Les jardins

Le premier fut acquis avec les deux maisons afin d'y construire l'église. Un second fut donné par Jean de la Cauchie et a sans doute servi à la construction de cloître. En 1689, les célestines en achètent encore un autre, auquel vint s'ajouter un jardin de dix-sept verges en 1723. Lors de la levée du plan Popp au XIX^e siècle, ils n'étaient toujours pas hérissés de constructions.

L'aile capitulaire

Visible en 1786, nous ignorons quand elle fut construite. Probablement dès les origines du couvent rue de Nimy, car cette place était nécessaire à la vie de la communauté. Quoiqu'il en soit, elle fut démolie certainement en même temps que l'église et le chœur des religieuses, en 1792.

5. Architecture du lieu

5.1. L'architecture civile à Mons aux XVI^e et XVII^e siècles

L'architecture civile connaît un véritable essor au cours du XVI^e siècle. Alors que l'usage du pan de bois se poursuit, apparaissent progressivement des maisons civiles construites entièrement en maçonnerie couvertes d'ardoises ou de tuiles. Pour éviter les incendies et leur propagation, les autorités de la ville ordonnent la construction des façades pignons en dur, des encorbellements peu saillants, des murs mitoyens larges d'une brique au moins, etc. Les fenêtres à croisée, surmontées d'un arc en accolade, sont caractéristiques des maisons montoises du XVI^e siècle. Bien sou-

vent, les décors architecturaux sont issus de l'architecture en bois, transposés dans la pierre⁹⁰.

Comme à Tournai, les maisons dites « espagnoles » naissent dans la seconde moitié du XVI^e siècle et se poursuivent au début du XVII^e siècle. Ces demeures sont caractérisées par une économie, une sobriété de l'architecture où seule la brique est employée⁹¹. La structure des façades est verticale et reste ancrée dans la tradition gothique. Les baies sont petites et divisées par un simple meneau de pierre. Le portail, le soubassement et certains claveaux du linteau des baies sont également en pierre. Une toiture de tuiles couvre ces habitations⁹².

La pierre bleue est de plus en plus employée sous l'influence de la Renaissance, à la fin du XVI^e siècle. Plus large, la façade est marquée par un rythme nouveau où l'horizontale prédomine. Le traditionnel pignon à gradins subsiste encore largement dans cette fin de siècle⁹³.

Très proche de l'architecture du Tournaisis, l'architecture montoise du XVII^e siècle évolue avec les mêmes matériaux que celle-ci. L'alliage de la brique et du calcaire bleu, l'emploi de la pierre blanche dans les éléments décoratifs sont communs aux deux cités⁹⁴. A Mons, la brique est fabriquée sur place ainsi que les carrelages de terre cuite posés à la chaux sur un épais lit de sable⁹⁵.

90 Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons (XVI^e-XX^e s.)*, Gembloux, 1974, p. 18-21.

91 La pierre est en effet très coûteuse.

92 Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons ...* (voir n. 90), p. 23-24.

93 *Idem*, p. 25-27.

94 O. VAN DE CASTYNE, *L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1934, p. 259 et 261.

95 La production de briques était déjà très présente à Mons à la fin du Moyen Age. Des briqueteries, gérées par les échevins et le Magistrat de la ville, étaient créées spécialement lorsque la demande était particulièrement forte (ouverture de grands chantiers, enceinte urbaine, etc). Ces ateliers de production communaux étaient installés en dehors de la ville, sur des terrains communaux et près des matières premières nécessaires à leur fonctionnement, afin d'éviter des frais de transport. Bien souvent, la brique palliait la carence de pierres. Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons ...* (voir n. 90), p. 29-32. – J.-P. SOSSON, *La brique aux Pays-Bas aux XIV^e et XV^e siècles : production, prix et rentabilité*, dans *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, Rome, 2000, p. 261-271 (*Collection de l'École Française de Rome*, 272).

La tradition gothique perdure encore à Mons au début du XVII^e siècle. Les baies sont dans un premier temps surmontées d'arcs lobés ou en accolade reposant sur des culots. Plus tard, les fenêtres à croisée sont dominées par des arcs de décharge en brique. Les piédroits des ouvertures alternent pierre et brique, comme à Tournai⁹⁶. Les façades, parfois enduites, s'étendent davantage en longueur qu'en hauteur. Des balcons à balustre de bois égayent les façades. Les planchers sont soutenus par de grosses poutres. Les pignons débordants enserrent de hauts combles ajourés de grandes lucarnes et couverts de tuiles plates. Les pans de bois disparaissent donc au profit d'une architecture modeste, en brique au coloris orangé et clair⁹⁷.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le couvent des filles de la Visitation, place du Parc, dévoile son inspiration Renaissance dans sa façade arrière où les frontons courbes et triangulaires alternent au-dessus des baies. Cependant, l'architecture classique restera mêlée aux traditions locales. L'art baroque s'exprimera également à Mons jusqu'au XVIII^e siècle. Contrairement à Tournai, à la fin du XVII^e siècle, l'influence française ne pénétrera pas à Mons⁹⁸. Le début du XVIII^e siècle verra s'ériger des maisons caractérisées par un cordon surmontant les trumeaux, évoquant vaguement un pilastre et son chapiteau, des linteaux en arc surbaissé, parfois munis d'une clé⁹⁹.

- 96 Le patrimoine monumental qualifie ces constructions datées entre 1680 et 1790 de « style tournaisien ». Nous nous garderons d'utiliser cette appellation, car cette expression est infondée. Nous ne pouvons employer le terme « tournaisien » pour caractériser l'architecture montoise. *Le patrimoine monumental de Belgique*. 4, *Province du Hainaut, Arrondissement de Mons*, Liège, 1975, p. 22-23.
- 97 Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons ...* (voir n. 90), p. 28-29. – *Le patrimoine monumental ...* (voir n. 96), p. 27.
- 98 Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons ...* (voir n. 90), p. 32-33 et 38-39.
- 99 Le patrimoine monumental désigne ces maisons du style « classique montois ». Le rez-de-chaussée de ces demeures est appareillé de pierre bleue, tandis que l'étage est construit en appareil mixte de brique et pierre. *Le patrimoine monumental ...* (voir n. 96), p. 27-29.

5.2. Les couvents des jésuites et des filles de Notre-Dame à Mons

Ces deux ordres religieux s'installèrent et bâtirent leur monastère à peu près en même temps que les célestines. Ces constructions témoignent des choix architecturaux d'ordres religieux dans la première moitié du XVII^e siècle. Et contrairement au couvent des annonciades célestes, ces deux fondations sont encore partiellement conservées aujourd'hui.

Le collège des Jésuites de Mons, situé rue Marguerite Bervoets, est daté par les ancres de 1623, soit cinq ans avant l'arrivée des célestines. Posé sur un soubassement de pierre en façade, le bâtiment est bâti en brique. Les détails ornementaux sont gothiques (moultures chanfreinées, arc Tudor et en plein-cintre, baies à croisée, etc). Les pignons conservés sont à gradins. Cependant, les escaliers à volées droites témoignent d'une modernité indéniable¹⁰⁰.

Edifié de 1619 à 1670, le couvent des filles de Notre-Dame, rue de Nimy, est également bâti en brique. Si les dernières constructions présentent quelques détails baroques (telles des niches à ailerons), l'infirmierie (1636) est percée de fenêtres à meneaux du XVI^e siècle, mais elle renferme un escalier droit¹⁰¹.

Ces deux ordres religieux ont donc puisé dans les formes anciennes, mais font également preuve d'une certaine modernité, dans les escaliers par exemple. Quoi qu'il en soit, l'architecture civile du XVII^e siècle prolonge les usages du XVI^e siècle sans pouvoir réellement s'en détacher. La brique domine, tandis que la pierre est cantonnée au soubassement, aux encadrements des baies et à la corniche¹⁰².

5.3. L'architecture du couvent des annonciades célestes

Les célestines n'ont occupé que trois ans la maison de la *Longue Allée*, sise rue du Hautbois. Aucune information ne nous est parvenue sur l'architecture de cette maison du XVI^e siècle. Les célestines n'y apportèrent sans doute que quelques aménagements intérieurs. La brique et la pierre devaient sans doute être utilisées conjointement, la première surtout. La façade

100 Ch. PIÉRARD, *L'architecture civile à Mons ...* (voir n. 90), p. 29-30.

101 *Idem*, p. 30.

102 *Idem*, p. 28-33.

sur rue était probablement plus longue que haute (voir H. Léonard¹⁰³), divisée par des frises horizontales d'arcs trilobés ou en accolade.

Rue de Nimy, les célestines emménagèrent également dans une demeure préexistante. Le plan de Jan Blaeu (fig. 2) ne permet pas de décrire cette maison avec exactitude. Les maisons sont trop stéréotypées pour être réalistes. Cependant, en face de l'hôpital Saint-Jacques, une maison longe la rue, entourée de pignons à front de rue. Peut-être s'agit-il de la maison occupée par les célestines avant les travaux de 1668.

Au cours des chantiers entre 1668 et 1690, les célestines firent certainement raser puis rebâtir les bâtiments à front de rue, avec les matériaux sur place. Les ailes du cloître au fond de la parcelle ont été construites également par la communauté. Comme d'autres ordres religieux à Mons, le couvent des célestines témoigne d'un ancrage traditionnel, mais également d'une certaine modernité dans les escaliers rampe-sur-rampe. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, l'alliage de la pierre et de la brique est récurrent. Cette maçonnerie mixte devait peut-être se refléter dans les piédroits des baies. Les fenêtres à croisée sont encore en usage à cette période. Les combles devaient être hauts, percés de lucarnes et couverts de tuiles plates. L'architecture du couvent attestait, du moins à l'extérieur, du vœu de pauvreté des célestines. Contemplatives, elles n'avaient pas besoin d'un quelconque signal d'appel ou de moyens grandiloquents pour convertir les fidèles. Elles employèrent donc l'architecture civile traditionnelle, solide et économe pour leurs bâtiments conventuels et probablement pour leur église aussi.

103 Nous renvoyons le lecteur aux reconstitutions de H. Léonard parues dans les *ACAM*, t. 63, p. 144 sv. Voir n. 16.

6. Conclusion¹⁰⁴

Grâce aux textes, la localisation du couvent de Mons en milieu urbain est certaine. Les annonciades célestes bâtirent leur monastère à partir de maisons particulières entourées de vastes jardins. L'histoire de l'érection des bâtiments et l'affectation des locaux sont connues à différentes époques. Les plans terriers du couvent et de la ville permettent de localiser avec précision l'emplacement du bâtiment et de son église, de connaître leur superficie et l'organisation des pièces qui le composent ; cela en 1668, 1787 et 1792.

Le couvent fut bâti avec les matériaux locaux de l'architecture civile, la brique et la pierre. Des fenêtres à croisée perçaient de sobres façades. Le couvent était composé de plusieurs ailes réunies autour du cloître. L'église et les parloirs à front de rue étaient les seuls signaux visibles depuis la rue. Des jardins s'étendaient à l'arrière de la parcelle, clôturé par une haute muraille. Les infrastructures étaient nombreuses, modernes et diversifiées.

104 Cet article est extrait de notre mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie intitulé *L'architecture des couvents de célestines en Belgique*, réalisé en 2006-2007 à l'Université Catholique de Louvain (promoteur : Philippe BRAGARD). À l'heure actuelle, nous réalisons une thèse sur l'architecture des couvents des annonciades célestes érigés en Europe avant 1800. Adresse de l'auteur : rue Saint-Clair, 7 - 4960 Malmedy.